



FR

COMMISSION DES FINANCES
99^{ème} session
Rome/à distance, 27 mars 2025

UNIDROIT 2025
C.F. (99) 6
Original: anglais
avril 2025

RAPPORT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

1. La 99^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue en personne à Rome et en visioconférence le 27 mars 2025.

Point n°1 de l'ordre du jour: Ouverture de la session

2. *Le Secrétaire Général* a ouvert la session et souhaité la bienvenue à tous les membres de la Commission (la liste complète des participants figure à [l'Annexe I](#)).

Point n°2 de l'ordre du jour: Nomination du Président de la Commission des Finances (C.F. (99) 1)

3. *Le Secrétaire Général* a indiqué que la Commission des Finances était appelée à nommer un nouveau Président. Il a rappelé que, selon la pratique établie, la présidence était confiée au représentant de l'État membre ayant le plus d'ancienneté au sein de la Commission. Toutefois, à titre exceptionnel, le Secrétaire Général avait dû assumer ce rôle lors de la 98^{ème} session, la Commission des Finances n'ayant pas été en mesure de nommer un nouveau Président en raison de la rotation fréquente des représentants. Le rôle institutionnel du Secrétaire Général ne lui permettant pas de présenter un rapport à l'Assemblée Générale au nom de la Commission des Finances, le Ministre Michele Coduri (Suisse) avait été chargé de présenter le rapport de la Commission des Finances lors de la 84^{ème} session de l'Assemblée Générale (12 décembre 2024).

4. Le Secrétaire Général a expliqué qu'une mise à jour et un élargissement des règles régissant la Commission des Finances étaient en cours, dans le cadre d'une révision générale du Règlement d'UNIDROIT. Il a précisé que, dans ce contexte, il avait été proposé de clarifier que: i) la présidence serait exercée par un État membre (et non par une personne physique), à tour de rôle entre les États membres siégeant à la Commission des Finances, selon une répartition fondée sur les régions géographiques et, au sein de chaque région, par ordre alphabétique; ii) la participation en ligne serait autorisée, y compris pour la présidence. Les modifications proposées au Règlement seraient soumises au Conseil de Direction d'UNIDROIT, puis à l'Assemblée Générale. Le Secrétaire Général a indiqué que le Secrétariat envisageait d'appliquer ces nouvelles dispositions dès la session d'automne de la Commission des Finances.

5. Le Secrétariat a proposé de nommer le Ministre Coduri à la présidence de la 99^{ème} session de la Commission des Finances.

6. *La Commission des Finances a nommé le Ministre Coduri, représentant de la Suisse, Président de la Commission pour la 99^{ème} session.*

Point n°3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour (C.F. (99) 1)

7. Le nouveau *Président* a remercié la Commission de sa confiance. Il a proposé l'adoption de l'ordre du jour et a invité les participants à faire part de leurs observations.

8. *L'ordre du jour a été adopté tel que proposé dans le document C.F. (99) 1 (voir [Annexe II](#)).*

Point n°4 de l'ordre du jour: Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2024 (C.F. (99) 2)

9. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission sur le point suivant de l'ordre du jour et a invité le Secrétaire Général à présenter le projet de Comptes pour l'exercice financier 2024.

10. *Le Secrétaire Général* a noté que, pour la première fois depuis des années, l'Institut avait subi une perte significative d'environ 300.000 €, représentant environ 75% de la réserve que l'Institut avait accumulée au fil des ans. Le solde négatif était dû, d'une part, aux contributions impayées des États membres en 2024 d'environ 186.000 € et, d'autre part, à des dépenses plus élevées d'environ 114.000 €.

11. Pour expliquer les raisons de l'augmentation des dépenses en 2024, il a souligné que les salaires avaient augmenté d'environ 84.000 €, en raison de la revalorisation du barème des Nations Unies utilisé pour le calcul des traitements du personnel d'UNIDROIT, ainsi que de l'augmentation des allocations pour personnes à charge. Par ailleurs, les dépenses administratives avaient connu une hausse d'environ 10.000 €, principalement liée au renforcement nécessaire de la capacité Internet. Il a précisé qu'il s'agissait d'un investissement pour l'avenir, susceptible de générer des économies sur d'autres lignes budgétaires, tels que les frais de voyages des participants aux réunions. De plus, cette modernisation s'était révélée inévitable et complexe en raison du caractère historique du bâtiment abritant UNIDROIT. Du nouveau matériel de bureau avait également dû être acquis pour le personnel temporaire supplémentaire (par exemple, les consultants et les agents détachés), et des coûts additionnels avaient été engagés pour nettoyer les canalisations obstruées sur les terrasses de l'Institut à la suite d'un orage. Il a conclu en ajoutant que l'ensemble de ces dépenses étaient justifiées et que le principal problème résidait dans le non-paiement des contributions par certains États membres.

12. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général de son exposé et a invité les participants à faire part de leurs observations.

13. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétaire Général pour la présentation du premier projet des Comptes pour l'exercice 2024. Elle a souhaité savoir si des ajustements similaires étaient envisagés dans le cadre du budget de l'exercice financier en cours et, dans l'affirmative, de quelle manière celui-ci serait équilibré compte tenu du fait que la réserve de l'Institut avait été réduite.

14. *Le Secrétaire Général* a indiqué que l'augmentation des coûts avait été prise en considération dans le Budget pour 2025 ainsi que, le cas échéant, dans le projet de Budget pour 2026. S'agissant de la hausse des dépenses liées aux salaires, il a précisé que le barème des Nations Unies avait vraisemblablement été révisé pour tenir compte de l'inflation, tout en estimant qu'une augmentation de cette ampleur ne devrait pas se reproduire dans les années à venir. Il a rappelé avoir informé à plusieurs reprises la Commission des Finances que la progression annuelle des salaires, de l'ordre de 3 %, constituait un problème structurel dans la mesure où elle n'était pas compensée par une hausse équivalente des contributions des États membres. Le Secrétariat avait jusqu'à présent réussi à maîtriser cet écart en optimisant l'usage des contributions extrabudgétaires et en nature, ainsi qu'en

redéployant, si nécessaire, les crédits prévus sur d'autres lignes budgétaires. Il a toutefois souligné qu'il conviendrait d'aborder tôt ou tard cette difficulté structurelle, par exemple en envisageant une augmentation automatique des contributions des États membres tous les trois ans, plutôt que chaque année, afin de ne pas compromettre les activités de l'Institut.

15. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général de sa réponse et a invité la représentante des États-Unis d'Amérique à prendre la parole.

16. *La représentante des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général de ses explications concernant le projet de Comptes. Elle a noté que l'article 29 du Règlement d'UNIDROIT précisait que l'Assemblée Générale autorisait le Secrétaire Général à engager des dépenses et à effectuer des paiements dans le cadre des limites approuvées. Le même article précisait que le Secrétaire Général pouvait soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des modifications au Budget déjà approuvé, ce qui avait eu lieu en décembre 2024. Elle a fait observer que les dépenses effectives en 2024 avaient dépassé le montant approuvé par l'Assemblée Générale à cette occasion. Elle a demandé: i) si une autorisation préalable des États membres serait requise pour toute augmentation du total des dépenses; et ii) s'il serait possible de faire appel à un Commissaire aux comptes externe pour examiner les dépenses et déterminer si les pratiques actuelles devraient être actualisées, indépendamment d'une éventuelle décision ultérieure des États membres sur le problème structurel.

17. *Le Secrétaire Général* a expliqué que les comptes de l'Institut faisaient l'objet d'un processus de vérification approfondi; ils étaient examinés par un Commissaire aux comptes externe et soumis à la Commission des Finances pour examen à deux reprises avant d'être présentés à l'Assemblée Générale pour approbation. L'Assemblée Générale pourrait demander une révision supplémentaire si elle le jugeait nécessaire, ce qui demanderait un budget supplémentaire pour payer cette dépense additionnelle. En ce qui concernait l'article 29 du Règlement, il estimait que l'autorisation préalable de la Commission des Finances n'était pas nécessaire pour les coûts supplémentaires qui avaient été encourus en 2024. Le non-paiement des salaires n'était pas envisageable et ne requérait donc aucune autorisation (aucune autorisation de ce type n'ayant d'ailleurs été enregistrée dans les documents de l'Institut), tandis que d'autres dépenses (telles que le nettoyage des canalisations ou l'amélioration de la capacité Internet) étaient soit imprévisibles, soit trop urgentes pour faire l'objet d'une demande d'autorisation, soit encore jugées compatibles avec une politique raisonnable par le Secrétariat. Le problème principal concernait le non-paiement des contributions des États membres et le déséquilibre entre les dépenses encourues par l'Institut, d'une part, et les recettes provenant des États membres, d'autre part.

18. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général de ses explications.

19. *La Commission des Finances a pris note du projet de Comptes pour l'exercice financier 2024 et des explications fournies par le Secrétaire Général.*

Point n°5 de l'ordre du jour: Informations sur les contributions en nature en 2024 (C.F. (99) 3)

20. *Le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le document C.F. (99) 3 sur les contributions en nature, que la Commission des Finances avait demandé lors de sa session précédente.

21. *Le Secrétaire Général* a expliqué que l'aperçu des contributions en nature pour 2024 avait été établi à la demande du Gouvernement du Canada. Ce document énumérait tous les événements et activités ayant bénéficié du soutien de tiers, tels que le paiement des frais d'hébergement et de voyage des représentants d'UNIDROIT, ainsi que l'accueil ou l'organisation conjointe d'événements. L'aperçu incluait également les contributions en nature des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT, à savoir ceux qui n'avaient pas demandé le remboursement de leurs dépenses pour

assister aux sessions du Conseil (ces frais étant soit pris en charge par leur gouvernement, soit couverts par eux-mêmes). Comme cela avait été discuté lors de la précédente session de la Commission des Finances, ce tableau ne contenait pas de détails financiers, car le Secrétariat ne les avait pas. Il était toutefois disponible pour fournir des explications supplémentaires concernant le document.

22. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général pour son introduction et pour la transparence du document. Il a invité les participants à faire part de leurs observations.

23. *La représentante du Canada* a remercié le Secrétariat pour le document élaboré, qui fournissait des informations supplémentaires sur les activités et les événements ayant bénéficié du soutien d'États ou d'autres parties.

24. *Le Secrétaire Général* a indiqué qu'à l'avenir, le Secrétariat produirait chaque année un document présentant un aperçu des contributions en nature.

25. *La Commission* a pris note des informations sur les contributions en nature reçues en 2024.

Point n°6 de l'ordre du jour: Projet de Budget pour 2026 – Premières estimations (C.F. (99) 4)

26. *Le Secrétaire Général* a présenté le document C.F. (99) 4 qui contenait les premières estimations d'un projet de Budget pour l'exercice financier 2026. Après ce premier examen par la Commission des Finances, le Secrétaire Général a expliqué que le Conseil de Direction était chargé d'élaborer le projet de Budget, qui serait ensuite soumis aux États membres pour observations. Ensuite, la Commission des Finances aurait à nouveau l'occasion d'examiner le projet de Budget avant sa soumission à l'Assemblée Générale pour adoption lors de sa prochaine session en décembre 2025.

27. Il a expliqué que le projet de Budget pour 2026 était légèrement supérieur à celui de 2025, dans la mesure où il était prévu que certains arriérés seraient réglés. Pour un État membre, ces arriérés découlaient d'une question administrative, à savoir un changement au sein du ministère chargé d'effectuer le paiement, qui devrait être résolu. Il a rappelé que la Fédération de Russie avait annoncé qu'elle ne verserait pas sa contribution et que le Secrétariat était en contact avec son Gouvernement dans l'espoir que les paiements reprendraient bientôt.

28. En ce qui concernait les dépenses, il a noté que le Secrétariat avait prévu une diminution des coûts liés aux interprètes (Chapitre 1, article 6), l'objectif étant d'utiliser des services de traduction simultanée en ligne pour des réunions plus courtes. Par ailleurs, le Secrétariat s'attendait à une augmentation des coûts des traitements (Chapitre 2, article 1) en raison de la structure susmentionnée du système des salaires. Toutefois, les dépenses au titre des charges sociales (Chapitre 3, article 1) devraient être inférieures à celles de 2025, compte tenu du nombre plus élevé de consultants pour lesquels l'Institut n'avait pas versé de cotisations de retraite. Il a souligné que cette politique ne constituait pas le choix privilégié, mais correspondait à l'approche adoptée par d'autres organisations internationales et représentait la seule option viable compte tenu des contraintes budgétaires. Par ailleurs, il était envisagé de séparer le système de chauffage dans différentes parties du bâtiment, ce qui entraînerait une légère diminution des coûts de chauffage (Chapitre 5, article 2).

29. *Le Président* a remercié le Secrétaire Général et a invité les participants à faire part de leurs observations.

30. *La représentante des États-Unis d'Amérique* a remercié le Secrétaire Général pour ses explications. Elle a exprimé sa satisfaction de constater que les activités liées au centenaire d'UNIDROIT n'étaient pas prises en compte dans le présent projet de budget. Elle a demandé si

UNIDROIT avait reçu des contributions volontaires pour soutenir les activités liées au centenaire. Elle a également demandé au Secrétaire Général de confirmer que l'augmentation envisagée des recettes provenant des contributions des États membres en 2026 reposait sur le recouvrement des arriérés, et non sur une hausse du montant des contributions. Elle a en outre demandé: i) si le montant attendu des recettes était réaliste, étant donné qu'il excédait le montant effectivement perçu en 2024; et ii) quelles mesures permettraient de garantir que les dépenses ne dépasseraient pas les montants approuvés par les États membres et que le Fonds de roulement ne serait pas utilisé, compte tenu également de la diminution de la réserve de l'Institut. Enfin, elle a demandé au Secrétaire Général de fournir des précisions sur l'augmentation envisagée de 10.000 € au titre des louages d'ouvrages (Chapitre 5, article 7).

31. *Le Secrétaire Général* a indiqué qu'il reviendrait sur les préparatifs du centenaire au titre du point n° 8 de l'ordre du jour. Il a confirmé que l'augmentation prévue des recettes issues des contributions des États membres dans le projet de Budget pour 2026 résultait uniquement de l'attente du règlement des arriérés; il n'était pas envisagé de modifier le Tableau des contributions. Il a précisé qu'il était difficile d'établir une estimation réaliste des recettes, dans la mesure où le paiement des contributions par les États membres dépendait de facteurs échappant de toute évidence au contrôle du Secrétariat. Ce dernier considérait néanmoins que l'estimation pour 2026 était réaliste et espérait que plusieurs contributions impayées seraient acquittées. Le Secrétariat comptait donc sur ces recettes et s'efforceraient de contenir les dépenses. Il a rappelé que l'article 29 du Règlement ne visait pas les dépenses ordinaires, telles que le paiement des salaires, mais les cas dans lesquels une dépense extraordinaire prévisible devait être engagée (par exemple l'organisation d'un grand événement), auquel cas l'autorisation de la Commission des Finances serait sollicitée. La question de savoir si les recettes estimées permettraient de couvrir les dépenses ordinaires ou si le recours au Fonds de roulement serait nécessaire ne pourrait être tranchée qu'au cours de l'exercice budgétaire concerné. Pour l'année en cours, la Commission des Finances recevra une mise à jour des recettes et des dépenses lors de sa prochaine session. Pour l'année 2026, l'espoir était que les arriérés seraient résorbés et que des contributions pour le centenaire seraient versées.

32. En ce qui concernait l'augmentation envisagée des dépenses liées au louage d'ouvrage, le Secrétaire Général a expliqué que cette hausse était due aux dépenses liées à la nouvelle annexe de la Bibliothèque (coûts de nettoyage et coûts liés aux dispositifs de conservation des ouvrages de la Bibliothèque) et au nettoyage supplémentaire *ad hoc* du bâtiment lors de la tenue d'événements, qui avait augmenté au fil des ans. Cette ligne budgétaire couvrait également, par exemple, les coûts payés à un consultant pour examiner le système de chauffage. Il a fait remarquer qu'il était difficile de déterminer à l'avance les dépenses liées aux louages d'ouvrages, mais il a conclu que l'estimation était raisonnable.

33. *Le représentant de la Suisse* a remercié le Secrétaire Général pour la présentation des premières estimations du projet de Budget pour 2026. Il a estimé que ce projet était ambitieux et a proposé que les estimations soient réévaluées lors de la prochaine session, notamment à la lumière de l'expérience acquise au cours de l'exercice 2025.

34. *La Commission* a pris note des informations contenues dans le document concernant les premières estimations du projet de Budget pour 2026.

Point n°7 de l'ordre du jour: Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (99) 5)

35. *Le Président* a attiré l'attention de la Commission sur le prochain point de l'ordre du jour, et a invité Mme Myrte Thijssen, Fonctionnaire senior d'UNIDROIT, à le présenter.

36. *Mme Thijssen* a expliqué que le document C.F. (99) 5 fournissait à la Commission des Finances la mise à jour habituelle sur les développements concernant i) le système de retraite et ii) le système d'assurance maladie applicables à la plupart des membres du personnel d'UNIDROIT .

37. Elle a rappelé que le fonds de réserve des pensions d'UNIDROIT était géré par le Service international des rémunérations et des pensions (SIRP) depuis 2019. Les actifs du fonds étaient investis dans des dépôts à court terme depuis mi-2023. Lors de sa 97^{ème} session (avril 2024), la Commission des Finances avait été informée que le seuil indicatif d'investissement des actifs sur les marchés financiers (900.000 €) avait été atteint. Le SIRP avait préparé une proposition de stratégie d'investissement qui avait été examinée par le Comité d'administration des fonds (CAF). L'Assemblée Générale d'UNIDROIT avait approuvé la stratégie d'investissement proposée – composée de 55 % d'actions, 30 % de titres à revenu fixe et 15 % de titres alternatifs – lors de sa 84^{ème} session (décembre 2024). Le SIRP prenait désormais les mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Les documents relatifs à l'investissement seront présentés au CAF lors de sa prochaine réunion en mai 2025. L'investissement des actifs sur les marchés financiers devait commencer au second semestre 2025. La Commission des Finances serait informée de l'évolution de la situation lors de sa session d'automne. Dans l'intervalle, comme indiqué dans l'Annexe au document C.F. (99) 5, les actifs du fonds de pension avaient augmenté pour atteindre environ 1,3 million €.

38. En ce qui concernait l'assurance maladie, Mme Thijssen a indiqué que les membres du personnel étant satisfaits de Cigna, il était proposé de renouveler les polices d'assurance maladie actuelles, qui expireraient fin septembre 2025. Elle a indiqué que, l'année dernière, le renouvellement n'avait pas entraîné d'augmentation des primes pour des raisons contractuelles, mais qu'une augmentation des primes semblait inévitable pour le prochain renouvellement, bien que le Secrétariat mettait tout en œuvre pour limiter les coûts.

39. *La Commission a pris note de la mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT figurant dans le document C.F. (99) 5, y compris son Annexe.*

Point n°8 de l'ordre du jour: Contributions pour le centenaire d'UNIDROIT (présentation orale)

40. *Le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le prochain point de l'ordre du jour.

41. *Le Secrétaire Général* a rappelé que les États membres avaient été invités, par l'intermédiaire de la Commission des Finances et de l'Assemblée Générale, à envisager de verser des contributions volontaires pour les activités et événements prévus pour le centenaire de l'Institut, qui visait principalement à dessiner l'avenir de l'Organisation.

42. Après avoir adressé cette demande générale aux États membres, le Secrétariat avait contacté, à titre bilatéral, plusieurs États membres qui, au vu du soutien particulier apporté à l'Institut par le passé, étaient susceptibles de soutenir le centenaire: Australie, Canada, République populaire de Chine, Corée, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Singapour. Le Gouvernement de l'Allemagne devait également être contacté. Le Secrétariat avait précisé que les États membres pouvaient choisir de doubler leur contribution annuelle à UNIDROIT ou d'apporter toute autre contribution financière jugée appropriée. Ils avaient également la possibilité de fournir des contributions en nature, telles que des détachements, particulièrement utiles pour l'Institut et également avantageux pour les États membres, compte tenu de l'expérience acquise par les personnes détachées. Un soutien pouvait par ailleurs être envisagé pour les traductions, le développement des ressources de la Bibliothèque ou la création d'un Programme de Chaire permettant à un chercheur de collaborer avec le Secrétariat. Le Secrétariat n'avait pas encore reçu de réponses à ces demandes bilatérales, soumises récemment.

43. Le Secrétaire Général a indiqué qu'il s'agissait d'une première série de contacts bilatéraux et que le Secrétariat était prêt à engager des échanges avec d'autres États membres susceptibles

d'apporter leur soutien. Il a précisé que le Gouvernement espagnol avait déjà versé une contribution d'environ 44.000 €, principalement destinée à la traduction de documents en espagnol, contribution pour laquelle le Secrétariat lui était particulièrement reconnaissant.

44. Il a expliqué que l'Institut s'adressait également au secteur privé. Par exemple, les principaux cabinets d'avocats en Italie seraient invités à envisager de contribuer au renforcement de la Bibliothèque d'UNIDROIT (par exemple, pour les travaux de rénovation envisagés). Le soutien du secteur privé serait également recherché pour soutenir les différents axes de travail appelés à analyser les instruments d'UNIDROIT et à produire un livre blanc avec des recommandations pour l'avenir. Étant donné que la plupart des travaux devraient être effectués en ligne, les coûts seraient relativement faibles (environ 20.000 à 30.000 € par axe de travail).

45. Enfin, le Secrétaire Général a expliqué qu'une société du secteur privé avait apporté un soutien en nature en procédant à une vérification approfondie des systèmes informatiques et de la cybersécurité d'UNIDROIT. Cette évaluation avait donné lieu à un rapport complet recensant jusqu'à 27 risques critiques. Le rapport présentait également des solutions possibles pour y remédier. Il a précisé que le Secrétariat pourrait être amené à solliciter le soutien des États membres pour mettre en œuvre les actions proposées, tout en soulignant que le Secrétariat se limiterait aux actions jugées strictement nécessaires.

46. *Le Président* a invité les participants à faire part de leurs observations.

47. *Le représentant du Royaume-Uni* a demandé si le rapport pouvait être communiqué aux États membres.

48. *Le Secrétaire Général* a répondu que le rapport pourrait être partagé sur une base confidentielle.

49. *La représentante de l'Espagne* a remercié le Secrétaire Général pour cette mise à jour. Elle a indiqué que le Gouvernement espagnol considérait que les activités envisagées pour le centenaire étaient opportunes et stratégiques, étant donné qu'elles constitueraient un investissement pour l'avenir. Elle a ajouté que le Gouvernement espagnol était disposé à fournir une contribution volontaire supplémentaire (dont le montant restait à confirmer), probablement une nouvelle fois axée sur l'utilisation de la langue dans la mesure où cela constituait la principale priorité de son Gouvernement.

50. *Le Président* a remercié la représentante de l'Espagne pour cette intervention et a invité le représentant de l'Indonésie à prendre la parole.

51. *Le représentant de l'Indonésie* a remercié le Secrétaire Général pour la mise à jour complète sur le centenaire. Il a demandé si le Secrétaire Général pouvait fournir des précisions sur les actions préparatoires spécifiques envisagées pour les activités à venir. Il a souligné l'importance du centenaire pour la promotion des travaux d'UNIDROIT et pour accroître sa visibilité. Il a rappelé la suggestion formulée lors de la précédente session de la Commission des Finances, concernant l'utilisation des réseaux sociaux pour donner une plus grande ampleur aux événements et amplifier leur impact. Le Gouvernement indonésien était désireux de contribuer à la promotion des activités du centenaire. Par ailleurs, il a souhaité savoir si les États membres seraient impliqués dans les préparatifs.

52. *Le Secrétaire Général* a exprimé sa gratitude au Gouvernement espagnol pour son généreux soutien. En réponse à la question posée par le représentant de l'Indonésie, il a précisé que le Conseil de Direction avait approuvé l'année dernière les activités et événements prévus pour le centenaire. Le Secrétariat mettait donc en œuvre sa décision et avait transmis les projets relatifs au centenaire à l'Assemblée Générale pour information. La participation des États membres aux préparatifs et aux

activités du centenaire dépendait de leur volonté à s'impliquer. À cet égard, le Secrétariat avait envisagé que États membres pourraient organiser des événements régionaux de célébration. Les États membres étaient invités à contacter le Secrétariat pour faire part de leur intérêt pour l'organisation de tels événements.

53. Le Secrétaire Général a saisi cette occasion pour exprimer sa gratitude au Gouvernement de la République populaire de Chine pour son soutien considérable à l'Institut, grâce auquel des représentants d'UNIDROIT avaient participé à plusieurs événements en République populaire de Chine et dans la Région administrative spéciale de Hong Kong au cours des dernières années. Parmi ces événements, une conférence avait été organisée pour célébrer le 30^{ème} anniversaire des Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international, diffusée en ligne avec plus de 30.000 participants virtuels. Cette initiative illustre les possibilités extraordinaires offertes par les outils en ligne, et il a assuré le représentant du Gouvernement indonésien que ces outils et les réseaux sociaux seraient certainement utilisés pour les événements du centenaire, le cas échéant.

54. La *Secrétaire Générale adjointe* a ajouté que, outre les événements régionaux envisagés, deux événements seraient organisés à Rome en 2026. Les dates ainsi que des informations supplémentaires sur ces événements seront communiquées aux États membres dès que possible.

55. *Le Secrétaire Général* a expliqué que le centenaire serait inauguré au début de l'année 2026 et qu'une session conjointe du Conseil de Direction et de l'Assemblée Générale aurait lieu en décembre 2026. Il a indiqué que le Secrétariat était à la recherche d'un lieu pour ce dernier événement et que les détails seraient communiqués aux États membres une fois que la date et le lieu seraient confirmés.

56. *La Commission des Finances* a pris note de la mise à jour concernant les contributions et les préparatifs en vue du centenaire.

Point n°9 de l'ordre du jour: Mise à jour sur l'investissement des actifs du Fonds de roulement (mise à jour orale)

57. *Le Président* a invité le Secrétaire Général à présenter le prochain point de l'ordre du jour.

58. *Le Secrétaire Général* a rappelé que la Commission des Finances, à sa 97^{ème} session (avril 2024), avait décidé d'investir une partie des actifs du Fonds de roulement dans des obligations du Trésor italien. Il a indiqué que cette décision avait maintenant été mise en œuvre. L'investissement était sans risque, le rendement était d'environ 2 à 3 % (alors qu'aucun intérêt n'aurait été perçu si les actifs avaient été conservés sur un compte bancaire ordinaire) et, en cas de besoin de liquidité, les obligations pouvaient être vendues rapidement.

59. *La Commission* a pris note de la mise à jour sur l'investissement des actifs du Fonds de roulement.

Point n°10 de l'ordre du jour: Divers

60. En l'absence d'autres points à examiner, *le Président* a remercié tous les participants à la réunion et a clôturé la session.

ANNEXE I**LISTE DES PARTICIPANTS**

Mme Eva DA SILVA (<i>en ligne</i>)	Allemagne
M. Diogo REIS	Brésil
Mme Maria Cristina PEREIRA DA SILVA	
Mme Jacqueline LALOR (<i>en ligne</i>)	Canada
Mme Shen JING	Chine
Mme Teresa BARBA CORNEJO	Espagne
Mme Dionandrea SHORTS	États-Unis d'Amérique
M. Yves François LE CLAIR	France
M. Sudheer KJ (<i>en ligne</i>)	Inde
M. Edwinal RAHADIAN	Indonésie
M. Jasmina SARIC (<i>en ligne</i>)	Italie
Mme Takako SATO (<i>en ligne</i>)	Japon
M. Edward ASHINGTON-PICKETT	Royaume-Uni
M. Ian THOMPSON (<i>en ligne</i>)	
M. Michele CODURI (<i>Président</i>)	Suisse

SECRETARIAT d'UNIDROIT

M. Ignacio TIRADO	Secrétaire Général
Mme Anna VENEZIANO	Secrétaire Générale adjointe
Mme Myrte THIJSSEN	Fonctionnaire senior

ANNEXE II**ORDRE DU JOUR ANNOTÉ**

1. Ouverture de la session
2. Nomination du Président de la Commission des Finances (C.F. (99) 1)
3. Adoption de l'ordre du jour (C.F. (99) 1)
4. Premier examen des Comptes pour l'exercice financier 2024 (C.F. (99) 2)
5. Informations sur les contributions en nature en 2024 (C.F. (99) 3)
6. Projet de Budget pour 2026 – Premières estimations (C.F. (99) 4)
7. Mise à jour sur le système de sécurité sociale appliqué au personnel d'UNIDROIT (C.F. (99) 5)
8. Contributions pour le centenaire d'UNIDROIT (présentation orale)
9. Mise à jour sur l'investissement des actifs du Fonds de roulement (présentation orale)
10. Divers